

CAP
DESRIPTIF DES EPREUVES DE FRANÇAIS-HISTOIRE-GEOGRAPHIE
ET DE LANGUES VIVANTES
EN PONCTUEL

Définition des épreuves :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039034347&categorieLien=id> (au niveau des annexes)

Programmes :

<https://eduscol.education.fr/pid39039/programmes-et-ressources-voie-professionnelle.html>



Si vous présentez l'épreuve de FRANÇAIS-HISTOIRE-GEOGRAPHIE,

ou de LANGUE VIVANTE obligatoire ou facultative

VOUS DEVEZ PREPARER VOS ORAUX

(voir les explications ci-dessous)

Vous pouvez cliquer sur les titres ci-dessous pour accéder à la page correspondante :

[EPREUVE ORALE D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE](#)

[EPREUVE ORALE DE FRANÇAIS](#)

[EPREUVE ORALE DE LANGUE VIVANTE OBLIGATOIRE PARTIE ORALE](#)

[EPREUVE ORALE DE LANGUE VIVANTE FACULTATIVE](#)

HISTOIRE-GEOGRAPHIE

- Epreuve orale de 15 minutes
- Evaluée sur 20 points
- Le candidat doit apporter 6 textes correspondant aux 6 thèmes du programme :

Education-morale-et-civique	Histoire	Géographie
<p>Droits, libertés et responsabilité</p> <ul style="list-style-type: none">- L'État de droit est garant des libertés et des droits fondamentaux- Liberté et responsabilité : l'exemple de l'information (vecteurs, nécessité et enjeux)- Droits et responsabilité : l'exemple de la protection de l'environnement et sauvegarde de la biodiversité- La délibération dans les institutions (nationales, européennes, internationales) : l'exemple des questions environnementales	<p>La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique</p>	<p>Espaces, transports et mobilités</p>
<p>Cohésion et diversité dans une société démocratique</p> <ul style="list-style-type: none">- Les valeurs et les principes de la République à l'épreuve de la cohésion sociale- La République et la Nation- L'engagement politique des citoyennes et citoyens au service de la société	<p>La France et la construction européenne depuis 1950</p>	<p>Espaces urbains : acteurs et enjeux</p>

Le candidat tire au sort le thème au début de l'épreuve, il prépare la présentation du texte durant 5mn, puis, durant 10 mn, il présente le texte. Enfin, l'examineur pose des questions. Il n'y a pas de durée prédéfinie pour la présentation ou les questions.

En histoire et en géographie, le candidat donne le sens global, dégage l'intérêt et les limites du document en mobilisant des repères, des notions clefs et des connaissances. Il montre qu'il maîtrise et utilise des repères chronologiques et spatiaux.

En enseignement moral et civique, le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme : il explicite les valeurs de la République en jeu dans le document présenté. Les liens avec les programmes d'histoire-géographie sont exploités chaque fois qu'il est possible de le faire.

En l'absence de document ou en cas de non-conformité, l'examineur propose un/des documents de secours et le candidat peut alors présenter l'épreuve.

PRESENTATION DU DOCUMENT :

Titre du document

Références précises :

- Pour un ouvrage : auteur, titre de l'ouvrage, éditeur, date, page numérotée
- Pour un périodique : auteur, titre de l'article, titre du périodique, année de publication, volume, numéro, si en ligne préciser la date de consultation
- Pour un site internet : auteur, titre [en ligne], nom de l'éditeur, date de publication, date de mise à jour, date de consultation

 **Consultez impérativement les programmes (première page du présent document) pour préparer votre oral**

FRANÇAIS

→ Epreuve orale de 10 minutes (sur 2 parties)

→ Evaluée sur 20 points

Le candidat présente un oral continu d'environ 3 minutes dans lequel il présentera une réalisation en lien avec le métier, ou une expérience professionnelle. Il peut pour cela s'appuyer sur tout support visuel. Mais ce support visuel ne doit pas contenir un écrit dépassant le statut de titre ou de légende.

Ensuite, le candidat aura un entretien qui n'excèdera pas 7 minutes. Il permettra de revenir sur l'exposé pour en faire préciser des points, en développer certains aspects ou pour amener le candidat à prolonger et approfondir votre réflexion. Lors de l'entretien, selon la thématique abordée, la dimension morale et civique en lien direct avec le peut être questionnée.



Il y a également une partie écrite à la langue vivante obligatoire → [consultez le texte](#)

↳ La note finale sur 20 points est calculée en additionnant les notes de toutes les parties de l'épreuve écrite et de l'épreuve orale

LANGUE VIVANTE OBLIGATOIRE PARTIE ORALE

→ Epreuve orale de 6 minutes (sur 2 parties)

→ Niveau attendu : A2 ("utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire") du CECRL

PARTIE 1 : EXPRESSION ORALE EN CONTINU (3 MINUTES)

Le candidat présente un exposé en langue étrangère durant 3 minutes. L'évaluateur est uniquement en position d'écoute. Il laisse le candidat s'exprimer et veille à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

L'exposé, préparé à l'avance peut s'appuyer :

- Soit sur un travail, un projet, un produit ou un service dont la réalisation, dans le cadre d'une formation, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère ;
- Soit sur une expérience professionnelle (vécue en France ou à l'étranger) ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère.

Pour son exposé, le candidat peut s'appuyer sur un plan d'intervention, ou bien des mots. Il peut également présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art, etc.). Ce support visuel peut en effet être nécessaire à l'illustration, voire indispensable à la compréhension.

PARTIE 2 : EXPRESSION ORALE EN INTERACTION (3 MINUTES)

A la suite de l'exposé du candidat, l'évaluateur amorce avec lui un échange oral d'une durée maximale de 3 minutes.

Il commence par prendre appui sur l'exposé du candidat et pose des questions, demande des explications ou des illustrations complémentaires. Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve d'une aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

Dans l'hypothèse où le candidat s'est très peu exprimé lors de la première partie de l'épreuve, l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange.



Il y a également une partie écrite à la langue vivante obligatoire → [consultez le texte](#)

↪ La note finale sur 20 points est calculée en additionnant les notes de toutes les parties de l'épreuve écrite et de l'épreuve orale

**LANGUE VIVANTE FACULTATIVE
OBLIGATOIREMENT DIFFERENTE DE LA LANGUE OBLIGATOIRE)**

→ Epreuve orale de 12 minutes (sur 3 parties)

→ Niveau attendu : A2 ("utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire") du CECRL

PARTIE 1 : EXPRESSION ORALE EN CONTINU (3 MINUTES)

Le candidat présente un exposé en langue étrangère durant 3 minutes. L'évaluateur est uniquement en position d'écoute. Il laisse le candidat s'exprimer et veille à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

L'exposé, préparé à l'avance peut s'appuyer :

- Soit sur un travail, un projet, un produit ou un service dont la réalisation, dans le cadre d'une formation, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère ;
- Soit sur une expérience professionnelle (vécue en France ou à l'étranger) ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère.

Pour son exposé, le candidat peut s'appuyer sur un plan d'intervention, ou bien des mots. Il peut également présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art, etc.). Ce support visuel peut en effet être nécessaire à l'illustration, voire indispensable à la compréhension.

PARTIE 2 : EXPRESSION ORALE EN INTERACTION (3 MINUTES)

A la suite de l'exposé du candidat, l'évaluateur amorce avec lui un échange oral d'une durée maximale de 3 minutes.

Il commence par prendre appui sur l'exposé du candidat et pose des questions, demande des explications ou des illustrations complémentaires. Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve d'une aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

Dans l'hypothèse où le candidat s'est très peu exprimé lors de la première partie de l'épreuve, l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange.

PARTIE 3 : COMPREHENSION DE L'ECRIT (6 MINUTES)

L'examineur remet au candidat un texte inconnu rédigé en langue vivante (pas plus de 10 lignes).

Le candidat dispose de 3 minutes pour en prendre connaissance. Il peut l'annoter, le surligner...

Ce texte est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Il peut relever de genres différents : publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, petite(s) annonce(s), lettre, courriel, document à caractère pratique ou professionnel, notice, mode d'emploi, etc... Il peut être illustré par un élément iconographique (photographie, dessin, schéma, graphique, etc...).


Il relève d'un des deux contextes d'utilisation de la langue vivante :

- Situations et actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne ;
- Situations et actes de la vie professionnelle.

Dans l'un et l'autre cas, le texte est ancré dans la réalité des pays ou aires géographiques dans lesquels la langue concernée est parlée. S'il est lié à un secteur d'activité professionnelle, il ne présente pas un caractère excessif de spécialisation.

L'examineur pose ensuite entre 4 et 6 questions en français, en fonction des réponses du candidat, pour vérifier sa compréhension.

A l'issue de l'épreuve, le candidat doit rendre le texte à l'examineur.

 ***Il n'y a pas de partie écrite dans la langue vivante facultative***
↪ La note finale sur 20 points est calculée en additionnant les notes de toutes les parties de l'épreuve orale
Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale